

Modalités de stationnement au CISSS de Lanaudière

Conformément à la directive ministérielle, le CISSS de Lanaudière s'est doté d'une politique sur la gestion des stationnements. Cette politique établit notamment la grille tarifaire des aires de stationnement destinées aux usagers et visiteurs.

Usagers et visiteurs

Le CISSS de Lanaudière compte six installations disposant d'un stationnement payant pour les usagers et visiteurs.

Voici la grille tarifaire applicable à ces installations :

Usagers/Visiteurs			
Grille de tarification des aires de stationnement du CISSS de Lanaudière			
Installations	Durée	1^{er} avril 2018	1^{er} avril 2019
Secteur Sud			
<ul style="list-style-type: none"> • Hôpital Pierre-Le Gardeur 911, montée des Pionniers, Terrebonne • Centre multiservices de santé et de services sociaux Claude-David 135, boulevard Claude-David, Repentigny • Centre d'hébergement et de réadaptation en déficience physique de L'Assomption 410, boulevard de L'Ange-Gardien, L'Assomption • Centre d'hébergement de Repentigny 250, boulevard Brien, Repentigny • CLSC Lamater de Terrebonne 1317, boulevard des Seigneurs, Terrebonne 	0 à 40 minutes	Gratuit	Gratuit
	41 à 120 minutes	8,00 \$	8,00 \$
	121 à 240 minutes	9,00 \$	9,00 \$
	241 minutes et plus (Max. 24 heures)	10,00 \$	10,00 \$
Secteur Nord			
<ul style="list-style-type: none"> • Centre hospitalier De Lanaudière 1000, boulevard Sainte-Anne, Saint-Charles-Borromée 	0 à 40 minutes	Gratuit	Gratuit
	41 à 120 minutes	7,00 \$	7,00 \$
	121 à 240 minutes	7,50 \$	7,50 \$
	241 minutes et plus (Max. 24 heures)	8,00 \$	8,00 \$
Tous les parcs	Mensuelle	20,00 \$	20,00 \$

Accès gratuit aux stationnements

Clientèles admissibles :

- **Hémodialyse :**
En tout temps, aux usagers nécessitant des traitements d'hémodialyse de façon répétée, sur une base régulière.
- **Oncologie :**
En tout temps, aux usagers nécessitant des traitements de chimiothérapie de façon répétée, sur une base régulière.
- **Néonatalité :**
En tout temps, aux parents des nouveau-nés nécessitant une hospitalisation.
- **Hébergement :**
En tout temps et sans limites du nombre de cartes d'accès, aux familles d'usagers hébergés (longue durée physique et psychiatrique), de même qu'aux familles d'usagers en attente d'hébergement à l'hôpital.

Afin de bénéficier de cette gratuité, les usagers et familles répondant aux critères d'admissibilité doivent en faire la demande auprès de l'unité concernée. Elle leur indiquera la marche à suivre. Un dépôt de 10 \$ est exigible pour toutes gratuités et sera remboursé au retour de la carte.

Passé mensuelle de 20 \$

Un tarif de stationnement de 20 \$ par mois est accessible aux usagers et visiteurs qui en font la demande, et ce, sans aucune justification.

Afin de bénéficier de ce tarif mensuel, les usagers et visiteurs doivent se présenter au Service de sécurité :

- Du Centre hospitalier De Lanaudière, local SB-E-02
- De l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, local B1-010
- Du Centre multiservices de santé et de services sociaux Claude-David, local 1405

La passe mensuelle est accessible à même les appareils de paiement de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur et du Centre multiservices de santé et de services sociaux Claude-David.